Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260615-DCM202606039-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juin, dix-neuf heures trente.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Lysiane CLOÎTRE absente excusée, ayant donné pouvoir à Mme Enora JEGOU.
Le quorum a été atteint avec 18 présents.
Mme Delphine BOURSIER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-06-039 : PARTICIPATION PARENTS VOYAGE OUESSANT

Dossier présenté par : Enora JEGOU

Madame Enora JEGOU, adjointe au Maire, fait savoir à l'Assemblée Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la commune organise un séjour à Ouessant à destination des jeunes Ploumoguérois.
Ce projet a pour objectif de favoriser la découverte du territoire insulaire, de développer l'autonomie des participants et de proposer une activité collective accessible au plus grand nombre.
Afin de permettre la réalisation de ce séjour tout en maintenant une participation financière raisonnable pour les familles, il est proposé de fixer la contribution des participants à 100 € par jeune.
La différence entre le coût réel du séjour et la participation des familles sera prise en charge par la commune dans le cadre de son soutien aux actions en faveur de la jeunesse.

Délibération :

Après avis favorable de la commission enfance-jeunesse-social, le conseil :
-décide de fixer le montant du voyage à 100€ par enfant.

Résultat du vote : Unanimité.

Pour copie conforme

Le Maire,
Odile PAGE